

Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande
Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes
Band: 136 (2010)
Heft: 23/24: Eaux vives

Artikel: Quelle renaturation pour les rives du Léman?
Autor: Wisard, Alexandre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-131150>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Quelle **renaturation** pour les rives du Léman ?

PAYSAGE

Il pourrait paraître surprenant qu'un projet ayant un caractère urbain comme celui de port, plage et parc public des Eaux-Vives ait été initié par le Service de renaturation du Canton de Genève, et non par un service d'urbanisme ou d'architecture, comme cela avait été le cas précédemment pour l'aménagement de la rade. C'est peut-être le signe d'une transdisciplinarité accrue en matière d'urbanisme.

Le Service de renaturation des cours d'eau du canton de Genève a pour mission principale de conduire le programme cantonal de renaturation. Il a notamment piloté ces dernières années les importants chantiers de revitalisation de la Haute-Seymaz dans la région de Meinier-Choulex (voir *TRACÉS* n° 6/2007), ceux de l'Aire à Lully-Certoux, ou encore celui de la traversée urbaine de la Versoix. Le service est également l'autorité compétente en matière de réhabilitation de rives lacustres et s'est aussi intéressé à des renaturations locales.

Aujourd'hui, plus de 97% de l'ensemble des rives du Léman sont partiellement ou totalement artificialisées, au détriment des roselières, milieux particulièrement riches pour la faune et la flore locales. Fort de ce constat, le service de renaturation s'est naturellement penché sur la question des potentialités de revitalisation, tant en milieu urbain qu'ailleurs sur territoire cantonal.

C'est dans ce contexte qu'il nous est apparu que la puissance des vagues ainsi que leur orientation particulière, en relation avec les fortes bises qui peuvent affecter le Léman, constituent un facteur limitant important à l'installation de milieux revitalisés sur les rives genevoises.

Cette observation a été confirmée en 2004 par une étude de faisabilité pour l'implantation de roselières sur les rives genevoises du Léman conduite par l'HES de Lullier (filiale Gestion de la Nature). Cette étude relevait que les fortes pressions subies par les rives lacustres, tant par les structures riveraines actuelles que par celles qui se trouvent à l'état de projet, empêcheraient leur renaturation. Par ailleurs, l'histoire des rives ne fait pas mention de traces claires montrant l'existence d'autres roselières que celles actuellement

présentes, comme par exemple sur le site de la Pointe-à-la-Bise. Enfin, l'HES de Lullier jugeait la morphologie de la zone littorale globalement peu favorable à de telles opérations qui impliqueraient la mise en œuvre de moyens constructifs conséquents afin de créer un profil favorable aux roselières lacustres.

Dans un premier temps, et en accord avec les récentes recommandations de la Commission internationale pour la protection des eaux du Léman (CIPEL), le service s'est donc concentré sur des projets de renaturation des principales embouchures de cours d'eau genevois dans le Léman, comme celles de la Versoix ou de l'Hermance. Ainsi, il est intéressant d'évoquer le chantier conduit au printemps 2010 sur la Versoix qui, profitant de la démolition d'un port existant devenu inutile et peu fonctionnel, a permis de recréer la dynamique de l'ancien delta, tout en créant une nouvelle plage publique agréable, gratuite et ouverte à la population.



Fig. 1: Embouchure de la Versoix avant renaturation

Fig. 2: Embouchure de la Versoix après renaturation

Avec le recul d'une dizaine d'années d'expérience, il apparaît que la renaturation des rives du lac s'est progressivement orientée vers sa dimension sociale, avec la facilitation de l'accès à l'eau pour la population, sans toutefois négliger le volet environnemental.

Le projet de parc/plage des Eaux-Vives

S'appuyant sur diverses motions ou pétitions traitées par le parlement cantonal ou municipal de la Ville de Genève demandant un accès facilité à l'eau, le service de renaturation a lancé au printemps 2006 un mandat de réflexions sur les emplacements de baignade pouvant être développés dans la rade de Genève. Il s'agissait d'examiner le potentiel de nouveaux accès au lac, tout en garantissant la sécurité des installations et le respect de la faune et de la flore lacustres.

A l'automne 2006, les conclusions de l'étude identifient trois sites potentiels: la Perle-du-Lac, le Quai Wilson et la zone du Quai Gustave-Ador comprise entre « Baby-Plage » et le Port Noir. Le choix se porte finalement sur ce dernier lieu, qui constitue un pendant en rive gauche aux Bains des Pâquis. On propose un parc et une nouvelle plage rectangulaire, par remblais dans le lac.

Il faudra un peu plus d'une année à l'équipe de mandataires conduite par les architectes d'ADR – associés aux ingénieurs du bureau EDMS et aux environnementalistes de Viridis, tous établis à Genève – pour développer l'avant-pro-

jet. Rendu en février 2008, celui-ci retient encore le principe d'un parc/plage rectangulaire et propose l'agrandissement du Port de la Nautique, ce qui permet d'envisager des synergies et de redéfinir la forme du parc/plage.

C'est finalement en septembre 2008 que le Conseiller d'Etat Robert Cramer, porteur politique du dossier au Conseil d'Etat, présente l'avant-projet de parc/plage des Eaux-Vives en conférence de presse. Maintenant de forme trapézoïdale, il propose un nouvel espace public au bord de l'eau, jouxté d'un nouveau port Etat pour permettre de déplacer les bateaux amarrés en aval du Jet d'eau tout comme les dériveurs entreposés à terre, et ainsi de désencombrer les quais. Devenu public, le projet ne tarde pas à susciter des réactions.

L'avant-projet n'étant pas issu d'un concours, il peut être modifié et adapté en fonction des besoins des futurs usagers et des demandes des divers milieux concernés. Il constitue en quelque sorte une base de discussion pour développer une large concertation accompagnant le montage du projet définitif, qui est ainsi susceptible de rencontrer l'adhésion générale.

Démarche participative

Cette vaste concertation s'est déroulée au cours de l'année 2009 et a impliqué la tenue de plus de 200 séances de travail avec des partenaires aussi diversifiés que les pêcheurs



1



2

Fig. 3 : Renaturation de la Seymaz

(Tous les documents illustrant cet article ont été fournis par l'auteur.)



3

professionnels, Pro Natura, Patrimoine Suisse, la CGN, les entreprises lacustres ou encore les divers services des administrations cantonale ou municipale.

Grâce à ce travail intense, l'avant-projet de septembre 2008 a été largement adapté, sans toutefois perdre ses qualités et les ambitions qu'il portait. Ainsi, la collaboration étroite et fructueuse avec la Ville de Genève a permis notamment de redéfinir les promenades et de réduire les surfaces de remblais; ce qui, par effet ricochet, a permis de donner satisfaction aux protecteurs de la nature.

Dans un autre registre, les demandes des milieux du patrimoine ont été entendues, puisque les vues depuis les parcs des Eaux-Vives et de la Grange ont été complètement respectées, et que la future promenade pédestre sera pavée avec les pierres récupérées sur celle d'aujourd'hui. Enfin, une trace du mur de quai actuel sera maintenue dans le parc.

L'avant-projet prévoyait le comblement du site de « Baby-Plage », mais les discussions avec l'association Cheetah, qui gère les installations de balançoires et jeux d'enfants présents sur le site, nous ont convaincu que ce lieu fonctionnait très bien en lui-même, et que le transformer radicalement par une opération *tabula rasa* n'avait que peu de sens: l'administration se devait d'éviter de vouloir faire le bonheur des gens malgré eux.

Le projet de parc/plage des Eaux-Vives, ainsi adapté, a été soumis en décembre 2009 au Grand Conseil du Canton qui a décrété l'utilité publique et voté à l'unanimité un crédit d'investissement de 61 mio. de francs suisses.

Il est d'ailleurs intéressant de relever qu'en cette fin 2010, et bien que l'autorisation de construire vienne d'être délivrée, la concertation se poursuit encore. Les porteurs du projet espèrent vivement qu'une fois le site en fonction, les divers usagers continueront à avoir leur mot à dire quant à sa gestion et à la façon de le faire vivre.

Parlons environnement !

Le périmètre du projet est essentiellement composé par une zone lacustre de faible profondeur (entre un et quatre mètres) et partiellement couvertes d'herbiers de plantes aquatiques (macrophytes). La composition botanique n'est pas particulièrement diversifiée par rapport au petit lac, puisque seules six espèces de macrophytes y sont recensées, dont aucune à caractère patrimonial. Par ailleurs, ces plantes – qui feraient partie de la biodiversité mondiale sur le futur site de la plage – sont régulièrement fauchées dans les ports situés à quelques dizaines de mètres de là. Difficile dès lors de parler de biodiversité en péril, à l'instar de récifs coralliens en détresse.

Conformément à la loi, des mesures de compensation, consistant pour l'essentiel à reconstituer des milieux naturels rares et riches, sont prévues. Ainsi, des roselières vont être développées dans la région de Chens-sur-Léman, où l'on a identifié de belles potentialités. Une éclosérie à poissons nobles (truites lacustres, omble chevalier) est prévue sur le site dans la partie port/activités, afin de soutenir le repeuplement piscicole du Léman. Les digues et autres épis de protection, tout comme la grève de la future plage, sont conçus pour accueillir les oiseaux migrateurs hivernants.

De plus, le déplacement des bateaux amarrés à l'aval de la jetée du Jet d'eau permettra de débarrasser les chaînes et autres corps morts présents, de réhabiliter le fond du lac à cet endroit et de le rendre à la population pour s'y baigner. On relèvera finalement que les quais, une fois désencombrés, seront l'objet d'un réaménagement porté par la Ville de Genève, permettant ainsi de restituer à la population un espace public aujourd'hui confisqué.

Une dimension sociale incontournable

Dans un canton de Genève qui attire bon an mal an plus de 5 000 nouveaux habitants, avec un centre urbain qui va continuer à se densifier, il convient de réaliser de nouveaux espaces publics de qualité, sous peine de générer des tensions. Le projet de parc/plage des Eaux-Vives, avec ses buvettes populaires, comporte une dimension sociale essentielle qui s'inscrit dans la logique du bien-vivre ensemble en milieu urbain. Son positionnement central dans la cité, son excellente desserte en transports en commun, la proximité d'un grand parking public, et enfin son caractère populaire et gratuit en font un équipement qui, on l'espère, va rapidement devenir indispensable aux Genevois.

Alexandre Wisard, biologiste spécialisé en écologie aquatique
Directeur du service de renaturation des cours d'eau
Etat de Genève, Département de l'intérieur et de la mobilité
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2, CH – 1211 Genève 3

6,8 milliards de raisons pour choisir un chauffage au gaz naturel.

C'est une réalité démontrée scientifiquement : la combustion du gaz naturel dégage 25 % de moins de CO₂ que le mazout et aucune particule fine. Le gaz naturel contribue à la sauvegarde du climat et permet à chacun de respirer un air plus sain. Cet avantage n'est pas seulement lié à son utilisation pour le chauffage, mais surtout à son mode de transport souterrain, invisible qui préserve l'environnement. Vous obtiendrez des informations supplémentaires sur les avantages du gaz naturel auprès de votre entreprise gazière locale ou online.

Téléchargez maintenant les comparatifs d'émissions sous
www.gaz-naturel.ch/fr/comparaisons-environnementales

gaz naturel 
l'énergie de votre avenir.